LES GRANDES DIVISIONS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

BROCHURES (chaque br. **0** fr. **60**).

* I. *Les grandes divisions de l'Histoire de France.*
* II. *Cinq siècles et demi d'activité coloniale.*
* III. *La France à travers le XIXe siècle.*
* IV. *L'évolution de la France républicaine.*
* V. *Les œuvres de la pensée française.*
* VI. *Les grandes époques de l'art français.*
VII. *L'armée et la marine françaises.*
VIII. *Les universités françaises.*
IX. *Inventions et découvertes françaises.*
X. *Paris, son rôle et son histoire.*
XI. *De la langue française.*
XII. *La France industrieuse.*

TABLEAUX (chaque tableau **0** fr. **20**).

* La France depuis 1870 (2 tableaux).
* Les constitutions françaises.
Les points de repère de l'Histoire de France.
La France à travers le monde.
Les arts, les lettres et les sciences (2 tableaux).

COMITÉ DE PATRONAGE

MM. Ferdinand **BUISSON**, ancien député ; Adolphe **CARNOT**, membre de l'Académie des Sciences ; Alfred **CROISET**, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Camille **JULLIAN**, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; le Général de **LACROIX** ; Gabriel **LIPPMANN**, membre de l'Académie des Sciences ; le Baron Ernest **SEILLIERE**, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques ; A. **TIRMAN**, conseiller d'État.

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. Pierre de **COUBERTIN**, **H. DIDIER**, **P. GÉRALDY**, Paul **RIVAL**.

* Publiés ou sous presse.

PETITE BIBLIOTHÈQUE

"Pour mieux comprendre la France"



LES GRANDES DIVISIONS DE L'HISTOIRE DE FRANCE



PARIS
HENRI DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE LA SORBONNE, 4 ET 6

PRÉAMBULE

L'admiration que la terre de France inspirait aux Anciens se révèle en ces paroles du géographe grec Strabon qui vivait aux temps d'Auguste et de Tibère : « Il semble qu'une Providence a élevé ces chaînes de montagnes, rapproché ces mers, tracé et dirigé le cours de tous ces fleuves pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant du monde » — paroles que Victor Duruy a magnifiquement paraphrasées dans son « Introduction générale à l'Histoire de France » en décrivant l'harmonie géographique du sol français.

Une harmonie similaire se révèle dans nos annales bien que l'on ait longtemps négligé de l'apercevoir et de la signaler. La faute en est sans doute à l'habitude persistante de repérer l'histoire d'après les règnes des souverains ou la succession des guerres, plaçant ainsi de niveau des hommes et des événements de valeur et de portée très inégales.

Si nous adoptons une méthode de repérage plus rationnelle — celle qui envisage les grandes périodes d'après leurs caractéristiques générales — la France historique se présente à nos yeux sous un aspect dont l'heureuse symétrie n'a été égalée par le passé d'aucun peuple.

Les deux mille cinq cents ans qui se sont écoulés depuis la fondation de Marseille (point de départ appro-

ximatif de nos connaissances précises) se divisent en effet de la façon la plus naturelle en trois périodes de cinq cents ans chacune et une période déjà presque millénaire. Ce sont d'abord les cinq siècles de lent *développement celtique,* compris entre l'installation des Grecs sur le littoral méditerranéen et l'apparition des légions romaines au delà des Alpes. Puis viennent cinq siècles de *préceptorat romain* auxquels succèdent cinq autres siècles de *réaction et d'assimilation barbares* de la monarchie franque à la monarchie capétienne. Enfin s'inaugure la période de *civilisation française définie* dont l'évolution se continue sans interruption jusqu'à nous.

Tel est le canevas clair et net au travers duquel le sort de la France et son rôle dans le monde se sont fixés et développés. La pédagogie aurait tort de ne point s'en servir car il simplifie singulièrement sa tâche. Nous espérons contribuer à cette simplification par les rapides exposés contenus dans les pages qui suivent.

I. — Les siècles celtiques

(600-52 av. J.-C.)

Origines

Les Celtes étaient désignés par les Romains sous le nom de Gaulois, « à peu près, dit Camille Jullian (*Histoire des Gaules*), comme ils donnaient aux Hellènes le nom de Grecs, comme nous donnons aux Deutschen celui d'Allemands ». Les Celtes étaient, sans aucun doute, partis des plaines de l'Asie centrale avec les aïeux des Pélasges, premiers habitants de la Grèce et de l'Italie, et avec ceux des Slaves qui restèrent dans l'Europe centrale — en tous cas bien avant les tribus germaniques qui vinrent ensuite se fixer entre la Vistule et le Rhin. Ils poussèrent droit devant eux, passèrent même la Manche et ne s'arrêtèrent qu'au bord de l'océan. Ils gardaient en témoignage de leurs origines « quelques-uns des dogmes religieux de l'orient et un idiome qui, plus éloigné que le grec et le latin du sanscrit, s'y rattache cependant par des liens étroits ».

L'offensive celte *(600-224 av. J.-C.)*

Laissant de côté les légendes et les faits obscurs, il convient d'adopter la date de la fondation de Marseille par les Grecs comme point de départ de l'ère historique celte. Cette date est approximative, mais à

quelques années près. Les Celtes, en pénétrant en Gaule, y avaient trouvé des populations antérieurement établies ; ils refoulèrent les Ligures sur les côtes de Provence et les Ibères au pied des Pyrénées. Ces derniers, remontés probablement d'Espagne, s'étaient répandus jusqu'aux rives de la Garonne et au delà; il est permis de voir dans les Basques actuels leurs lointains descendants. La puissance celte domina alors de la Grande-Bretagne à l'Adriatique. A plusieurs reprises, elle se fit sentir au delà du Rhin. Sous quelles formes s'exerça-t-elle ? C'est ce que nous ignorons. Qu'il y ait eu à un moment donné une sorte d'empire celte, vaste confédération de peuplades groupées sous des chefs uniques, rien ne permet de le nier ou de l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque historique la Gaule s'est montrée divisée en petits Etats, tour à tour alliés ou ennemis mais déjà stabilisés et organisés, capables de réaliser des expéditions audacieuses, dominés d'ailleurs par une solide unité ethnique et morale.

De cette unité, il ne nous reste, il est vrai, que des témoignages postérieurs mais dont l'unanimité est remarquable. Tous les auteurs anciens semblent d'accord dans les portraits qu'ils ont tracés des Gaulois. Caton l'Ancien les représente comme dominés par deux passions, celle de la bataille et celle de l'éloquence : « *rem militarem et argute loqui* », dit-il. Posidonius cité par Strabon, dit que ce peuple est « irritable et prompt au combat » mais « sans malignité », spontané, anxieux de culture et d'instruction et « prenant volontiers en main la cause de celui qu'on opprime ». Les Romains ont souvent reproché aux Gaulois leur amour des nouveautés : « *cupidi rerum novarum* ». Diodore de

Sicile observe qu'ils « emploient beaucoup l'hyperbole soit pour se vanter eux-mêmes, soit pour abaisser les autres ». Dans la famille celte, les femmes étaient « libres du choix de leur époux ». Elles apportaient une dot et le mari devait « prendre sur son bien une valeur égale ». Ces traits accusent un type qui, d'une part, ressemble beaucoup plus au Français d'aujourd'hui qu'au Français du moyen âge (1) et qui, par ailleurs, diffère assez sensiblement des autres types contemporains. Les particularités s'en accentuent encore si l'on se place aux points de vue gouvernemental et religieux. L'agitation politique a secoué fréquemment les Etats gaulois; tantôt des royautés populaires surgissaient pour s'user rapidement, tantôt la domination plus durable des Sénats maintenait le pouvoir aux mains d'oligarchies ombrageuses, tantôt enfin de grands mouvements démocratiques liguaient ensemble les classes laborieuses pour une revendication de leurs droits méconnus ou lésés. Ceci rappelle un peu l'Hellade. La religion semblerait accuser une empreinte différente. Pour trouver une caste sacerdotale aussi fortement organisée que celle des druides, il eût fallu la chercher en Egypte ou en Chaldée. « Il n'y avait à ce moment rien de semblable dans le monde grec ou romain. » Le druidisme pourtant fut un pur produit celte et ne franchit pas les limites des territoires occupés par le celtisme; il enseignait l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme. La masse, bien entendu, restait adonnée aux

(1) De tels phénomènes de régression atavique se manifestent volontiers dans l'histoire ethnique; ils sont en général le propre des races fortes. César, en parlant des Gaulois, disait précisément : puissante race mais faible société.

pratiques superstitieuses, mais ces dogmes élevés étaient professés par l'élite.

On a disputé sur l'action hellénique en Gaule. Le bon sens indique que les colonies grecques — Marseille et ses filles, Agde, Nice, Antibes — ont joué un rôle considérable au sein du pays celte. Les caravanes de marchands et de banquiers qui en partaient ne se bornaient pas à remonter le Rhône. Par les vallées de la Garonne, de la Loire et de la Seine, elles pénétraient jusqu'aux rivages de l'océan et de la Manche. Les affinités dont nous parlions tout à l'heure expliquent qu'elles aient été bien reçues et encouragées. On sait d'ailleurs que les Gaulois se servirent de l'alphabet grec; l'enseignement des druides était tout oral; on a dit que les Grecs leur « avaient appris à écrire ».

La conquête romaine (224-52 av. J.-C.)

La période qui va de l'an 600 (fondation de Marseille) à l'an 52 (capitulation d'Alésia), se divise tout naturellement en deux cycles distincts. L'an 224 marque en effet la fin de l'offensive celte. Cette année-là, la « Gaule cisalpine » cessa d'exister. Les Gaulois furent chassés de la vallée du Pô qu'ils occupaient depuis longtemps. En 391 ils avaient assiégé et pillé Rome. En 284 les Romains avaient pris sur eux une première revanche. Maintenant voici que la puissance celte est bannie de l'Italie ; elle ne dépassera plus les Alpes. En même temps, le péril germanique grossit sur le Rhin. Le celtisme n'est plus au temps des incursions victorieuses ; il doit combattre sur ses propres

frontières. L'un de ses adversaires, celui du nord, a la force du nombre; l'autre, celui du sud, a la force de l'organisation. S'ils allaient s'entendre ?... Marseille détourne, sans le savoir, le destin. Ayant, dès 155, fait intervenir Rome dans une querelle entre elle et des peuplades ligures, ses voisines, elle provoque, trente ans plus tard (125 av. J.-C.), une nouvelle intervention, cette fois contre les Arvernes et les Allobroges en lutte avec les Eduens. La guerre, longue et dure, aboutit à la création d'une province romaine de « Gaule transalpine » : à peu près le triangle Toulouse-Nice-Genève. Narbonne en est la capitale. Marseille, enclavée, conserve son territoire et ses privilèges. Les Romains ont dès lors pris pied sur la terre celte.

A peine leur établissement s'est-il consolidé que la première grande invasion germanique se produit. En l'an 102 av. J.-C., Marius écrase les barbares à Aix et sauve du même coup la Gaule et la civilisation. Le celtisme va pouvoir maintenant servir de point d'appui à César pour créer l'empire. L'an 58 av. J.-C., César, qui est proconsul des deux provinces de Gaule transalpine et cisalpine, est appelé par les Eduens. C'est que le germain Arioviste, imprudemment attiré par les Arvernes qui se flattaient d'utiliser ses hommes comme mercenaires, a passé le Rhin. Tout un peuple — cent vingt mille, dit-on — vient derrière lui. Et voici que plus de trois cent mille Helvètes, renonçant à leurs foyers pour chercher au midi une meilleure fortune, demandent le passage. César se dresse au travers de ce désordre et, repoussant le traité de partage que lui offre Arioviste, il entreprend, après avoir chassé les Barbares, de conquérir la Gaule entière pour en faire le boulevard du futur empire.

Il fallut six ans pour y réussir. Plutarque, établissant le bilan de l'entreprise, parle de « huit cents villes prises de force », de « trois cents nations » (lisez peuples ou peuplades) soumises, d'environ un million d'hommes hors de combat sur les trois millions qui furent opposés aux légions romaines. Quant à César, il constate qu'il y eut alors chez les Gaulois une ardeur unanime « pour ressaisir l'ancienne gloire militaire de leur race » et que « tous, de toutes les forces de leur âme et de toutes leurs ressources matérielles, ne songèrent plus qu'à se battre ». Certaines de ces expressions, sous la plume concise et nette de César, sont à retenir. Ce passage contient en effet une allusion au glorieux passé celte; il indique aussi la force du mouvement provoqué par le célèbre chef arverne, Vercingétorix. Les Arvernes incarnaient l'esprit antiromain. Récemment, ils n'avaient pas reculé devant l'appel à des mercenaires germains; au siècle précédent, ils s'étaient opposés par les armes à l'installation romaine en Provence. Vercingétorix parcourut toute la Gaule pour y prêcher une croisade véritable. Son éloquence, son activité, son influence personnelle eurent raison des oppositions et des rivalités. Ce ne fut pas sans peine. Ici et là, nombre de gouvernants devaient incliner vers Rome par la notion du danger que faisaient courir à la civilisation celte le voisinage et les ambitions de la barbarie germanique. Il semble que Vercingétorix ait trouvé son principal appui dans les rangs populaires et qu'ainsi l'organisation par ses soins d'une coalition nationale ait coïncidé avec une poussée d'effervescence démocratique en réaction contre le régime oligarchique qui depuis quelque temps tendait à prévaloir en Gaule et suscitait des mécontentements.

La capitulation d'Alésia (52 av. J.-C.) et la disparition de Vercingétorix mirent fin à la résistance et, rapidement, la conquête romaine (1) s'acheva.

(1) Ce terme de *conquête* doit être pris dans le sens de simple soumission. En effet, aucune nation occidentale ne demeura aussi pure de race que la nation gauloise. Les « colonies » romaines établies par les premiers empereurs dans les vallées de l'Aude, du Rhône et de la Moselle ne comprenaient que de minimes contingents et il n'y en eut aucune entre les Pyrénées, les Cévennes et la Marne. « On peut évaluer à 30.000 au plus le nombre des colons établis par César et Auguste, en dehors, bien entendu, des provinces de Germanie. Même en triplant ces chiffres et en tenant compte des négociants, des industriels, des esclaves, cela ne fera jamais une immigration comparable à celle que les Amériques reçoivent de nos jours et qui ait pu modifier le sang et le caractère d'une nation. » (Jullian.) Les émigrants italiens se portaient plus volontiers vers le Danube et l'Afrique carthaginoise que vers la Gaule.

II. — Les siècles romains
(52 av. J.-C. — 486 ap. J.-C.)

Environ deux siècles d'une prospérité croissante puis deux siècles pendant lesquels le déclin, d'abord lent, ne tarda pas à s'accélérer, enfin quatre-vingts ans de lutte défensive contre la barbarie grandissante : c'est ainsi qu'il convient de diviser cette période.

La prospérité (52 av. J.-C.-180 ap. J.-C.)

Elle fut aussi prompte que complète et, à ce degré, le phénomène est presque unique dans l'histoire. Le premier et le principal artisan de cette prospérité fut César lui-même. Les fonctionnaires envoyés naguère par la République pour gouverner la province de Gaule transalpine avaient agi plutôt en exploiteurs qu'en éducateurs. Cicéron, habile avocat, avait réussi, en 69 et 67 av. J.-C., à faire successivement acquitter — mais non point à laver de tout soupçon — deux d'entre eux contre qui leurs administrés avaient porté plainte et qui semblaient s'être inspirés de l'exemple du trop célèbre Verrès. Rien de pareil avec César. Du régime qu'il établit, Fustel de Coulanges a pu dire qu'assurément « il y eût plus d'hommes qui se crurent affranchis qu'il n'y en eût qui se crurent subjugués ». C'est un bel éloge. César aimait les Gaulois. De leur côté « ils ont dû aimer son intelligence ouverte, son esprit aux vastes espérances, son humeur facile, son tempérament éveillé et nerveux » (Cam. Jullian). Appuyé sur le parti romain qui se recrutait plutôt dans les rangs de

l'aristocratie (le parti arverne se trouvait annihilé par la défaite), César, devenu en quelque sorte l'empereur des Gaulois, leur ouvrit aussitôt l'accès des privilèges. La « légion de l'alouette (1) » composée de leurs meilleurs guerriers ne le quitta plus. Il y eut grande indignation à Rome. « Il a déchaîné la fureur celtique, disait-on. Cette race, c'est lui qui l'a soulevée et qui la conduit... à force de vivre au milieu d'eux, il est devenu gaulois lui-même ». Et Cicéron scandalisé s'écriait : « Adieu l'urbanité romaine ! La braie (2) gauloise a envahi nos tribunes ! ».

Le calcul de César était juste puisque Auguste, de caractère si différent et peu enclin à apprécier les Celtes, continua de considérer la Gaule comme une pierre angulaire du régime impérial. Il séjourna à Lyon, devenue une sorte de capitale et où, l'an 12 av. J.-C., s'assemblèrent les délégués de toutes les cités gauloises : première session de ce Conseil des Gaules qui devait présider à la haute administration du pays en collaboration avec les gouverneurs romains. Caligula et Claude résidèrent aussi en Gaule. Claude était né à Lyon. « C'est un franc Gaulois, dit Sénèque, et comme il convenait à un Gaulois, il a pris Rome », allusion à la présence croissante à Rome et jusque dans les rangs du Sénat romain de notables gaulois.

L'anarchie qui se produisit à la mort de Néron apporta un trouble momentané. Il y eut vers le nord des révoltes fomentées par les Germains qui ne pouvaient perdre une si belle occasion de reprendre leurs

(1) L'alouette était une sorte d'oiseau national gaulois, « emblème de la vigilance et de la vive gaîté », a dit Montesquieu.

(2) Culottes portées par les Gaulois, opposées ici à la toge romaine.

visées traditionnelles. Un germain fut le chef des révoltés; mais, malgré leurs intrigues, l'assemblée générale convoquée à Reims et où siégeaient des députés de toute la Gaule se prononça pour la fidélité à l'empire. Tacite a laissé de cette assemblée un curieux compte rendu. Un siècle de paix féconde (70-180 ap. J.-C.) suivit. C'était l'époque des Flaviens et des Antonins. La famille d'Antonin était originaire de Nîmes. L'empereur témoigna à la Gaule, comme l'avait fait son père adoptif, Hadrien, une sollicitude éclairée.

Dès le début, l'impulsion gouvernementale, secondée par l'activité privée, avait couvert le pays de routes, de monuments, de fondations utiles. Déjà, en prononçant le panégyrique de César, Marc Antoine avait pu dire de la Gaule : « Elle est aujourd'hui cultivée comme l'Italie. Des communications nombreuses et sûres sont ouvertes d'une frontière à l'autre; la navigation est libre et animée jusque sur l'océan ». Strabon a été témoin de cette transformation : « Auparavant, écrit-il, les Gaulois songeaient à se battre plus qu'à travailler. Maintenant ils se sont mis avec la même ardeur à cultiver leurs champs ». De pair avec la culture progressèrent l'industrie et le commerce. Les tuileries, briqueteries, poteries abondaient. Les draperies de laine d'Arras, de Langres, de Saintes, les étoffes de soie et d'or tissées à Lyon, les toiles et tissus de lin de Cahors jouirent d'une grande vogue au dehors. Pline, qui semble parfois admirer les Gaulois à l'égal des Grecs, déclare que leurs objets plaqués sont merveilleux. Les quelques bibelots restés en notre possession montrent à quel degré de perfection furent poussées la verrerie et l'orfèvrerie.

Autour de cette production si variée s'était déve-

loppé, bien entendu, un trafic intense. Le négoce resta d'abord l'apanage de quelques maisons italiennes qui eurent des comptoirs dans les grandes villes; les Grecs rivalisaient seuls avec elles. Puis vinrent des Asiatiques, des Syriens; çà et là s'établirent des bazars orientaux. Les Gaulois eux-mêmes ne tardèrent pas à se montrer « fort experts » dans ce nouveau métier. Ils monopolisèrent, ou à peu près, le commerce avec la Grande-Bretagne, l'approvisionnement des légions stationnées sur la frontière germanique et le mouvement du vaste *emporium* créé par eux à Bordeaux. La fortune souriait à la Gaule. Velleius Paterculus déclarait qu'elle versait au trésor romain autant que tout le reste de l'empire et l'historien Josèphe, à la fin du Ier siècle, disait que « les sources de la richesse semblent y sourdre dans les profondeurs même du sol ».

Le développement intellectuel n'avait pas été moins rapide. Dès le règne d'Auguste, l'école romaine d'Autun rivalisait avec l'école grecque de Marseille déjà célèbre. Ce seront de véritables universités et, jusqu'à la fin du IVe siècle, Autun conservera sa renommée dont héritera Bordeaux. Les Gaulois, par leur goût légendaire pour l'éloquence étaient tout préparés à s'adonner au culte romain de la rhétorique. Ils fréquentèrent avec passion les nouvelles écoles municipales puis les écoles supérieures, renonçant à leur idiome national qui n'était nullement proscrit mais dépérit de lui-même (1). Les

(1) Si la langue celtique n'a pas su résister (nous avons dit que l'enseignement des druides était exclusivement oral), il n'en va pas de même des noms de villes, de pays et de provinces. En vain Rome a-t-elle souvent rebaptisé les villes gauloises agrandies et embellies, les anciennes dénominations ont presque partout prévalu. Les Bituriges, les Arvernes, les Pictons, les Vénètes, les Carnutes, les Rèmes, les Turons, les Tricasses, les Bellovaks, les Ambiani, ont

diverses formes de la langue celtique continuèrent d'être parlées comme le sont les patois familiers et au-dessus d'elles le latin régna. Jamais « l'art de bien dire » ne suscita plus d'ambitions et d'efforts. Les rhéteurs et les avocats gaulois acquirent une renommée mondiale. On peut regretter qu'ils n'aient pas brillé par une plus grande originalité. La rhétorique romaine comme l'architecture gréco-latine avait posé des formules si péremptoires, si dominatrices, que nul ne songeait à s'en écarter. L'idée même d'une innovation possible en ces matières ne se présentait point aux esprits cultivés.

Le déclin (180-406 ap. J.-C.)

Après la mort de Marc-Aurèle, les impôts devenus lourds provoquèrent des troubles. Des bandes de révoltés qu'on appelait les Bagaudes parcoururent certaines régions, incendiant et pillant. Puis il y eut des luttes entre prétendants à l'empire. Au cours de sanglants combats livrés près de Lyon par Septime-Sévère au concurrent qui lui disputait le trône, cette ville si riche et puissante fut incendiée et perdit dès lors sa suprématie (197 ap. J.-C.). Vers le milieu du IIIe siècle, la Gaule, pour échapper à l'anarchie qui désolait le reste de l'empire, élut des empereurs de son choix qui régnèrent de 258 à 273. Un historien du temps la félicite de cette initiative et dit de ces prin-

donné leur nom au Berri, à l'Auvergne, au Poitou, aux pays de Vannes, de Chartres, de Reims, de Tours, de Troyes, de Beauvais, d'Amiens; et les « Augusta » des Ausks, des Suessiones, des Lemoviks, sont redevenues Auch, Soissons, Limoges. Des divisions romaines — Narbonnaise ou Lyonnaise — il n'est rien resté. Peu à peu la géographie gauloise a reparu presque intacte.

ces qu' « ils ont été les vrais défenseurs du nom romain ». Ce mouvement n'était aucunement séparatiste. Lorsque Aurélien et Probus voulurent restaurer l'unité de l'empire, ils ne rencontrèrent en Gaule aucune opposition, mais les Germains enhardis y pénétrèrent à ce moment. Durant les années 275 et 276, près de soixante villes du nord et de l'ouest furent détruites par eux. Aussi, au IVᵉ siècle, la Gaule, toujours fidèle à l'empire, réclama le plus possible la présence des césars sur son sol. Maximien, Constance Chlore, Valentinien, Gratien y résidèrent fréquemment. Leur popularité fut éclipsée par celle de Julien qui a pu écrire ces lignes suggestives :« J'avais trop de sympathies pour les Gaulois pour n'en être pas aimé... Ils me chérissaient à l'égal de leurs propres enfants. » Julien, on le sait, affectionna surtout le séjour de Paris.

L'empire romain cependant marchait au suicide; ses rouages administratifs l'écrasaient, transformant peu à peu l'ordre en tyrannie et l'impôt en instrument de ruine générale. Sa double faute vis-à-vis de la Gaule sera de la laisser dépourvue d'une classe moyenne, nombreuse et solide (1) et désarmée d'autre part, par désaccoutumance du métier militaire, en face des violentes convoitises germaniques. Ces convoitises étaient permanentes. Comme l'avait rappelé un jour de façon frappante un général romain, Cérialis, s'adressant aux Gaulois: « Les mêmes motifs de passer en Gaule sub-

(1) Aux deux premiers siècles elle avait commencé de se former puis son développement s'arrêta. « Entre l'aristocratie représentée par les fonctionnaires impériaux ou les sénateurs et le peuple des campagnes, il n'y a que quelques corporations de négociants et d'artisans, écrit Alfred Rambaud et ces *curiales* (petits bourgeois enrichis par leur labeur professionnel) que le fisc exploite impitoyablement. ».

sistent toujours pour les Germains : l'amour du plaisir et l'amour de l'argent. On les verra toujours, ajoutait Cérialis, quittant leurs solitudes et leurs marécages, se jeter sur ces Gaules si fertiles pour asservir vos champs et vos personnes. »

La défense (406-486 ap. J.-C.)

La cohue des barbares passa le Rhin le 31 décembre 406 et culbuta les Francs qui le gardaient. Ces derniers, cantonnés par Constance Chlore entre Rhin et Meuse (292), avaient été vaincus et refoulés par Julien en 356 puis encore en 387 et 395 dans leurs tentatives pour descendre vers le sud. Finalement leurs guerriers avaient été chargés de garder la frontière au nom de l'empire.

Après deux années de pillage, le gros de l'invasion s'écoula vers l'Espagne. Des Wisigoths s'égrénèrent entre le Rhône et la Garonne, soumettant ce riche territoire à leur domination. Ataulf, successeur d'Alaric, reçut le titre de « maître de la milice » de l'empereur Honorius dont il épousa la sœur Placidie à Narbonne (414). En 419, Wallia, successeur d'Ataulf se vit attribuer l'Aquitaine, avec Toulouse pour capitale. La Gaule n'était point morcelée pour cela. Elle demeurait l'Etat homogène et compact célébré par tous les écrivains : Julien, Ammien Marcellin, Ausone, Claudien, Zosime, pour qui elle apparaissait, grâce à son unité, comme la nation la plus solide et la plus personnelle de l'empire. La condition des habitants n'avait pas grandement changé. Il y avait assez de terres appartenant au domaine impérial pour doter la plupart des nouveaux venus et ceux-ci n'étaient pas si

nombreux qu'on l'a cru; 200.000 Wisigoths seulement avaient passé le Danube. Comment auraient-ils été davantage ou même autant lorsqu'ils occupèrent le bassin de la Garonne ?

Le prestige du nom romain demeurait immense. Aetius qui commandait en Gaule était à même de le maintenir. Le roi des Wisigoths, Théodoric Ier, s'efforça en vain en 425, 430, 439 de s'emparer d'Arles et de Narbonne. Aetius eut raison de lui et, dans l'intervalle, il repoussa deux fois les Francs. Quand les Burgundes, quittant leurs cantonnements du Mein, envahirent la Belgique, Avitus les tailla en pièces. Aetius transporta ce qu'il en restait (80.000 environ) en Savoie. En 451, Attila franchit le Rhin à la tête de ses hordes et s'avança jusque près d'Orléans puis, inquiet, rétrograda vers Châlons. C'est là que le défit Aetius dont l'armée comprenait, aux côtés des Gallo-Romains, des Wisigoths et même des Burgundes et des Francs. Et cette armée sauva encore une fois la civilisation occidentale.

Aetius mort (454), Avitus aurait pu le remplacer C'était « un gallo-romain d'Arvernie (Auvergne), fidèle serviteur de l'empire et vaillant soldat avec quelque façon de bravoure gauloise » (Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*). Par malheur, dès l'année suivante, dans une assemblée des Gaules, tenue à Beaucaire, il se laissa acclamer empereur. Théodoric II, qui ne songea pas un instant à la possibilité d'être élu lui-même avait provoqué cette élection. Avitus partit pour Rome mais, puissant en Gaule, il se trouva sans pouvoir en Italie; il y périt assassiné. L'empereur Majorien qui lui succéda désigna Ægidius comme préfet des Gaules.

Il y avait maintenant de longues années que Gallo-Romains et Wisigoths vivaient en contact et, si l'on en croit l'historien Salvien, les premiers étaient « contents de leurs *hôtes* ». Cela n'empêchait pas du reste les rois wisigoths de chercher à étendre — et par la violence au besoin — les domaines qu'ils gouvernaient au nom de Rome. En 469, le roi Euric s'annexa le Berri. En 470, on le trouve aux prises avec « des milices romaines et barbares » près d'Angers; l'année suivante, c'est aux Arvernes qu'il en a; ceux-ci sont commandés par Eccidius, qu'appuie l'évêque Sidoine.

Entre temps les Burgundes de Savoie avaient été appelés (457) dans la région de Lyon « par les provinciaux désireux de se soustraire à l'impôt » (Lavisse et Rambaud). Ils s'y taillèrent un royaume qui s'étendit bientôt à toute la vallée du Rhône. En 480 les Wisigoths leur enlevèrent la Provence qu'ils reprirent en 484 Ce royaume burgunde comme le royaume wisigoth était respectueux des lois romaines et protecteur de la culture romaine. Toulouse, Bordeaux, Lyon demeuraient les foyers de cette culture, mais l'empire s'éloignait de plus en plus dans l'espace et dans le temps; les liens se relâchaient. La dernière démarche officielle des Gaulois près de Zénon, devenu de fait seul empereur, date de 475. Bientôt Clovis, chef des Francs, abattra près de Soissons les restes des légions romaines commandées par Syagrius (486). Parce qu'il est encore païen, les évêques le préfèrent aux Burgundes et aux Wisigoths, adeptes de l'hérésie arienne. Ils vont faire sa fortune et lui livrer la Gaule.

III. — Les siècles barbares
(486-987)

La période barbare se résume en un double échec : celui des Mérovingiens (486-687) et celui des Carolingiens (687-884). Les deux dynasties, dans des circonstances et avec des capacités différentes, n'ont su ni l'une ni l'autre bénéficier de l'héritage gallo-romain, maintenir son unité et refaire sa prospérité. Ainsi en est-on arrivé à cette espèce d'anarchie monarchique (884-987), d'où la France a été tirée par l'effort de la dynastie capétienne.

La tentative mérovingienne (486-687)

La puissance mérovingienne fut l'œuvre de l'Eglise. Le christianisme avait été introduit en Gaule au IIe siècle. La première congrégation constituée fut sans doute celle de Lyon, fondée vers l'an 177. Entre cette date et la conversion de Constantin (312), il y eut place pour des persécutions sanglantes qui, en donnant à l'église gauloise des martyrs et des saints, lui assurèrent aussitôt le plus fécond des prestiges. Au Concile de Nicée en 325 le christianisme fixa, en même temps que ses dogmes, les cadres de son organisation et ce furent les cadres de l'administration romaine. Chaque circonscription forma un diocèse et les diocèses des métropoles. « Il y eut donc, en Gaule, dix-sept métropoles comme il y avait dix-sept provinces » (Rambaud, *Histoire de la civilisation française*) et chaque diocèse eut un évêque. L'évêque prit la place du « flamine »,

le grand prêtre païen qui présidait jadis au culte. Il advint de plus qu'on lui confia souvent la charge élective de « défenseur de la cité » instituée par l'empereur Valentinien. Le peuple qui l'élisait à ce poste par défiance de l'aristocratie et de ses coteries s'accoutumait ainsi à solliciter l'arbitrage épiscopal plutôt que d'en appeler aux tribunaux. Enfin la libéralité des fidèles commençait à enrichir les sanctuaires et à accroître par là leur prestige. Si bien qu'ayant pénétré dans le moule de l'administration romaine, l'Eglise était prête à se substituer à elle le jour où cette administration venait à faire défaut.

Le calcul des évêques en faveur de la monarchie franque faillit être faux en ce sens que la civilisation sembla devoir périr définitivement entre les mains grossières et malhabiles auxquelles ils osaient confier ses destins. Malgré le concours des Gallo-Romains lettrés qui. « attristés de la chute de l'empire, inquiets de l'anarchie barbare » (Rambaud), s'empressèrent autour des rois francs, ceux-ci se montrèrent constamment impuissants à restaurer l'ordre et la paix. Aucun de ces souverains barbares ne sut s'élever à la notion essentielle de l'unité. Clovis s'était taillé en peu d'années (496-508) un royaume inespéré. Grâce à l'Eglise, il avait abattu Burgundes et Wisigoths et, fier de se parer des titres de patrice et de consul, il régnait de fait sur presque toute la Gaule. Or, il détruisit lui-même son œuvre en la découpant à sa mort (511) en quatre parts au profit de ses fils. Cinquante ans plus tard, Clotaire à qui le hasard aidé par le crime avait permis de reconstituer l'héritage retomba dans les mêmes errements; la guerre civile éclata entre ses fils; la Provence, l'Aquitaine furent dépecées; il y eût même des villes

qui restèrent « indivises »: Paris, puis Marseille... A deux siècles et demi de là, c'est encore cette obstination à partager qui détruira l'empire de Charlemagne.

La tentative carolingienne (687-884)

C'est qu'en effet les deux dynasties sont, à cet égard, similaires. Des Mérovingiens aux Carolingiens la compréhension du pouvoir n'a point changé. Les seconds sont seulement plus forts, moins corrompus que les premiers et ils bénéficient du prestige dont l'un d'eux, Charles Martel, revêt sa race en barrant à Poitiers (732) la route à l'invasion arabe montée du sud à travers l'Espagne. Au début, les princes mérovingiens s'étaient montrés débauchés, traîtres, pillards; à la fin, ils avaient mérité le sobriquet de « rois fainéants » laissant tomber le pouvoir aux mains des « maires du palais ». L'un de ces fonctionnaires, Pépin d'Héristal, ayant pris le titre de duc des Francs (687) exerça dès lors un pouvoir absolu. Son fils Charles Martel fut roi de fait; son petit fils Pépin le Bref fut roi de droit (752); son arrière-petit-fils Charlemagne devint empereur (800).

Dans un document, Alcuin, conseiller de Charlemagne, attribue à son maître les titres de roi de Gaule, de Germanie et d'Italie. C'est bien là ce qu'il aurait dû être et ce qu'il ne sut pas être. Charlemagne s'obstina à se dire « roi des Francs » sans tenir compte des réalités géographiques. S'il « organisa » la Germanie et rétablit un peu d'ordre en Italie, le fait d'avoir dès 780 donné à son fils Pépin le titre de roi des Aquitains et plus encore le singulier partage prévu dans son testament de 806, indiquent qu'il n'eut jamais l'ambition

et ne comprit jamais la nécessité de réédifier l'unité de la Gaule. Lorsque la force des choses eût conduit les successeurs du grand empereur à ce fameux traité de Verdun (843) qui eût pu être si fécond, ce qui rendit le partage stérile, c'est que le royaume attribué à Charles le Chauve n'était qu'une Gaule déformée et amputée de ses membres essentiels. Le long règne de ce prince (843-877) fut handicapé par cette circonstance bien plus que par les incursions des Normands. La Provence et ce qui correspond au Dauphiné et à la Franche-Comté étaient soustraits à son pouvoir comme l'étaient déjà la Bretagne et l'Aquitaine. Ainsi la monarchie franque avait défait la Gaule; des siècles allaient être nécessaires pour la refaire.

Qu'était devenu le peuple sous de tels chefs ? Il se sentait désemparé; il avait vu les arts et les lettres dépérir autour de lui; ses horizons s'étaient rétrécis et assombris; surtout, il vivait dans une insécurité presque quotidienne. Et c'est pourquoi ce grand naufrage le jetait vers une force nouvelle, la féodalité. Habitant des campagnes appauvries ou des villes dépeuplées, il n'y avait plus d'autre ressource que de se lier à l'homme de guerre qui consentirait à protéger, à défendre celui qui se *recommanderait* à lui et achèterait, par le sacrifice d'une part de son indépendance, la sécurité relative impossible à obtenir autrement. « Une société paisible, heureuse, écrit J. de Crozals, dans son *Manuel d'histoire de la civilisation,* une société demandant ses ressources au travail libre n'eût jamais songé à chercher son salut dans des combinaisons politiques aussi étranges. Mais, au milieu des circonstances tragiques qui lui avaient donné naissance, le régime féodal, en multipliant indéfiniment les centres d'action,

en rétrécissant la sphère où devait s'exercer l'influence protectrice de chaque petit souverain se justifia par ses services ». Remarquons comme tout s'enchaîne ; le seigneur a des hommes à son service qu'il peut mettre à la disposition d'un seigneur plus puissant et celui-ci va le récompenser — à défaut d'argent qui n'abonde pas — par des concessions domaniales. Voilà le fief créé en quelque sorte automatiquement. Dès que le fief existe, son possesseur cherchera à le rendre héréditaire afin d'en assurer la possession à ses enfants. Il voudra aussi l'agrandir aux dépens de ses voisins et par conséquent s'attribuer le « droit de guerre privée ». Toute la féodalité est là.

Dès 587 le pacte d'Andelot avait préparé en fait le caractère héréditaire des « bénéfices » qu'on appellerait plus tard des fiefs. Les édits de Mersen et de Kiersy rendus en 847 et 877 par Charles le Chauve, confirmèrent et généralisèrent ces caractéristiques de la féodalité. « Au IXe siècle, dit A. Rambaud, il n'y a plus en Gaule un seul petit propriétaire qui obéisse directement au souverain. » C'est qu'en effet, et depuis longtemps, « l'homme libre, qui ne veut être le vassal de personne, mène une vie insupportable. Celui qui n'a pas un protecteur risque fort de perdre sa terre et celui qui n'a plus de terre tombe nécessairement dans la servitude ». Le même édit de Mersen consacra le droit de guerre privée lequel, à vrai dire, existait depuis longtemps. Sous les Mérovingiens comme sous les Carolingiens, les guerres particulières furent incessantes.

L'anarchie monarchique (884-987)

L'édifice élevé par Charlemagne avait été moins solide encore que celui de Clovis. A partir de 884, le

droit héréditaire cessa pratiquement d'exister en France. Les seigneurs féodaux élurent Charles le Gros qui n'était pas l'héritier. Puis, l'ayant déposé, ils lui donnèrent pour successeur Eudes, comte de Paris, qui venait de s'illustrer en défendant contre les Normands la ville dont il portait le nom. A la mort de ce prince un Carolingien, Charles le Simple devint roi, puis on élut Robert, frère d'Eudes, et ensuite le gendre de ce dernier, Raoul. Après quoi on revint aux Carolingiens (954-986). L'indécision de Lothaire, leur dernier roi, et la disparition de son jeune héritier Louis V secondèrent l'habileté d'Hugues le Grand, duc de France, petit-fils d'Eudes, qui avait su préparer l'avénement définitif de sa maison. Et l'an 987, à Senlis, écartant Charles de Lorraine, le prétendant carolingien, les seigneurs se laissèrent convaincre par l'archevêque de Reims et élurent Hugues Capet, fils du duc de France. Il fut proclamé en qualité de « roi des Gaulois, des Bretons, des Normands, des Aquitains, des Goths, des Espagnols et des Vascons ». La formule vaut d'être relevée; le nom des Francs n'y figure pas.

IV. — Les siècles français
(987-1914)

La période à laquelle nous sommes parvenus se divise normalement, bien que de façon très inégale, en huit chapitres que nous intitulerons : la monarchie capétienne, la guerre de cent ans, le retour à la politique capétienne, les guerres d'Italie, les guerres de religion, la monarchie absolue, la révolution, l'effort de reconstruction.

La monarchie capétienne (987-1328)

Le système de l'élection royale, s'il avait continué, eût fait de la France une république nobiliaire vouée à l'anarchie comme le fut plus tard la Pologne. Or, ce système, les seigneurs féodaux y tenaient précisément parce qu'il les laissait maîtres du royaume. A la fin du X[e] siècle, vingt-neuf provinces ou fragments de province constituaient en France sous des ducs, comtes ou vicomtes, des manières de petits Etats quasi indépendants, et un siècle plus tard on en comptera « jusqu'à cinquante-cinq, d'inégale importance depuis les duchés jusqu'aux minuscules baronnies » (J. de Crozals). Or, pour exercer le pouvoir suprême, les Capétiens ne disposaient ni d'armées permanentes ni d'impôts publics. « En fait de sujets, ils n'avaient que quelques paysans. Parmi leurs électeurs, ils comptaient des souverains plus puissants qu'eux-mêmes. » (Rambaud). Hugues Capet, populaire par les exploits de son aïeul Eudes, se trouvait être le frère du duc de Bourgogne, le

beau-frère des ducs de Normandie et d'Aquitaine, circonstances qui avaient grandement favorisé son élévation. Mais parmi ceux qui avaient voté pour lui, aucun assurément ne s'était proposé de fixer de façon définitive la couronne dans sa famille.

Différentes étaient les arrière-pensées de l'Eglise. L'archevêque de Reims, Adalberon, l'évêque d'Orléans et le moine Gerbert, qui devait devenir pape sous le nom de Sylvestre II, avaient été, si l'on peut dire, les zélés « agents électoraux » du nouveau roi, parce qu'ils éprouvaient combien l'Eglise avait intérêt au rétablissement de la doctrine romaine de l'indivisibilité monarchique. Grandement enrichie par les barbares qui pensaient racheter leurs crimes au moyen de donations pieuses, l'Eglise s'était corrompue. Au clergé des Ve et VIe siècles que ses vertus et les services rendus à la chose publique avaient illustré, s'était substitué un clergé peu respectable et encore moins lettré. Puis les pratiques féodales envahissant aussi le domaine ecclésiastique, on avait fini par voir les abbayes, les évêchés devenir des sortes de fiefs. L'honnêteté des mœurs et le goût de la culture s'étaient réfugiés dans les monastères d'où sortit aussi l'énergie nécessaire à la réforme. En 910 avait été fondé le célèbre ordre de Cluny qui devait donner au Saint-Siège le pontife rénovateur, Grégoire VII. Ainsi les idées romaines d'unité, d'administration, d'universalité reprenaient vie en face du morcellement féodal qui avait failli les étouffer.

Les premiers Capétiens eurent cette grande habileté de savoir se servir alternativement des droits féodaux et de la conception ecclésiastique et romaine de la royauté. Ils eurent d'autre part le temps pour eux. Hugues

Capet ne régna que dix ans, mais son fils Robert en régna trente-cinq, son petit-fils Henri Ier, vingt-neuf et son arrière-petit-fils Philippe Ier, quarante-huit. Discrètement, obscurément, mais sans se lasser, ces princes que les chroniqueurs ont souvent calomniés affermirent leur situation et travaillèrent à agrandir leur domaine et à s'émanciper de leurs vassaux. Louis VI (1108-1137) avait commencé dès 1101, du vivant de son père, à lutter contre ceux-ci (1) les armes à la main. Soldat infatigable, il chevauchait sans cesse, « prompt à détruire les repaires féodaux et à faire cesser les souffrances du peuple » (Lavisse et Rambaud). Sans mériter le titre de créateur des communes qu'on lui donne à tort, ce prince n'en concéda pas moins nombre de chartes émancipatrices. S'il laissa sans solution la question normande (2), Louis VI, en mariant son fils avec l'héritière du duché d'Aquitaine avait préparé heureusement l'avenir.

Le règne de Louis VII (1137-1180) marque un recul de l'entreprise capétienne. Le recul eût été complet sans l'habileté et la fermeté de l'abbé de Saint-Denis, le célèbre Suger, qui administra le royaume en l'absence du roi, parti pour la croisade d'où il ne rapporta d'ailleurs ni illustration, ni avantages. Malheureusement, après la mort de Suger, Louis VII réalisa son fâcheux dessein de divorcer. La reine Eléo-

(1) Les premiers Capétiens associèrent leur fils aîné au trône en le faisant élire et sacrer de leur vivant. Ce ne fut pas toujours sans peine. A partir de Philippe-Auguste, cette précaution devint inutile; le droit héréditaire s'était assez affermi pour s'imposer à tous.

(2) Posée par le fait que le duc de Normandie, vassal du roi de France et conquérant de l'Angleterre (1066), se trouvait maintenant pour son suzerain un terrible rival.

nore, contractant aussitôt un second mariage, porta son vaste héritage à Henri Plantagenet, duc de Normandie et, dès l'année suivante, roi d'Angleterre. Si bien qu'à l'avènement de Philippe-Auguste, non seulement toute la partie occidentale de la France, de Rouen à Bordeaux, se trouvait sous l'autorité britannique mais que — les instincts d'indépendance féodale s'étant réveillés — le comte de Flandre, le duc de Bourgogne, les comtes de Blois et de Champagne s'unirent contre le jeune monarque. Philippe-Auguste les battit l'un après l'autre, imposa au comte de Flandre la cession de l'Amiénois et du Vermandois, puis se tournant contre l'Anglais, lui enleva la Normandie, la Touraine et l'Anjou (1202-1206). Une formidable coalition se noua tout aussitôt contre le roi de France. Les barons des régions flamande, belge, lorraine, les seigneurs anglais et allemands ayant à leur tête l'empereur d'Allemagne Othon IV vinrent se faire battre à Bouvines (27 juillet 1214). « La joie populaire qui éclata dans toute la France capétienne, à la nouvelle de ce grand succès permet de constater le progrès immense accompli par l'idée monarchique et la dynastie qui la représentait » (Lavisse et Rambaud). « Ce fut, a écrit un contemporain, la même allégresse dans les villes, dans les villages, dans les châteaux; une seule victoire provoquait mille triomphes. »

Entre temps, la croisade prêchée par le pape Innocent III contre les Albigeois hérétiques apporta au roi la possibilité de prendre pied en Languedoc. Quand Philippe-Auguste mourut en 1223, après un règne de quarante-trois ans, laissant derrière lui l'Université de Paris déjà célèbre, les libertés municipales étendues à nombre de bourgs et de cités, la protection du

commerce et de l'industrie esquissée, la réforme administrative en voie d'organisation, on peut dire que l'œuvre de réfection française était presque à mi-route et l'avenir de la nation assuré.

Louis VIII, qui réalisa quelques-unes des annexions préparées par son père, eut le tort de mourir prématurément, n'ayant régné que trois ans et laissant pour successeur un enfant de douze ans. Il eut le tort plus grand de constituer au profit de ses autres fils des apanages détachés du domaine royal. Ce retour aux coutumes barbares eût pu être gros de conséquences.

Louis IX, d'abord sous la régence de sa mère, Blanche de Castille, puis par lui-même, régna quarante-quatre ans (1226-1270). Quelque contradictoires que soient les jugements portés sur beaucoup de ses actes, il est un point sur lequel tous les historiens sont d'accord, c'est la puissance morale qui rejaillit sur la France du fait des vertus privées du saint roi. « Dans tous les pays où l'on parle français, c'est-à-dire de l'Angleterre à la Palestine, le souverain aux fleurs de lys apparaît comme le chef temporel de la chrétienté ». Il est arbitre; l'empereur et le pape, le roi d'Angleterre et ses barons lui défèrent le jugement de leurs querelles. Si Louis IX, de la sorte, n'a pas élargi le territoire de son pays, il en a accru le prestige extérieur en même temps qu'il orientait l'exercice du pouvoir dans la voie de la justice et de l'intérêt public. Ses ordonnances concernant l'administration des villes, la protection du peuple contre les empiètements des fonctionnaires, le cours de la monnaie, etc... sont les assises premières d'une législation respectable et forte. C'est qu'autour du roi se tiennent des « légistes » qui, déjà influents sous Philippe-Auguste, le sont plus encore

sous son petit-fils et le seront surtout sous Philippe IV le Bel (1285-1314).

« Le règne de Philippe le Bel, a-t-on dit, est le règne des légistes. C'est avec des procès qu'il brise toutes les grandes puissances du temps ». Sortis parfois des rangs du clergé, les légistes de ce temps appartenaient en général à la bourgeoisie. Passionnément attachés à la double tâche de fortifier le pouvoir royal et d'abaisser la noblesse féodale, ils s'appuyaient sur le droit romain dont la faveur renaissante (1) allait croissant. Des écoles de droit romain avaient été fondées à Orléans et à Angers et saint Louis avait fait traduire en français le Digeste. La féodalité, affaiblie par les croisades et par les autres entreprises lointaines dans lesquelles s'était émoussée et dépensée sa terrible turbulence, trouvait en ces hommes les plus redoutables adversaires de ses prétentions. Ayant échoué en 1242 dans un vigoureux effort pour reconquérir la suprématie qui leur échappait, les seigneurs se sentirent plus impuissants encore sous Philippe le Bel. Non seulement le domaine royal était fortement accru par l'acquisition des comtés de Champagne, de Blois, de Chartres, du royaume de Navarre, de la ville de Lyon... mais le trône était appuyé sur un Parlement d'où les prélats et nobles étaient à peu près exclus et sur des Etats Généraux (2) aux travaux duquel le Tiers Etat participait

(1) « Malgré la variété infinie de formes, presque toutes les chartes municipales du Midi dénotent chez leurs rédacteurs une grande culture d'esprit, une véritable éducation politique et la connaissance du droit romain... on retrouve dans ces communes les éléments essentiels de l'ancienne cité gallo-romaine. » (Rambaud).

(2) Le Parlement était l'ancienne Cour de justice du roi; les sessions en étaient irrégulières. Philippe le Bel les rendit régulières et en fixa le siège à Paris; il le « laïcisa » en quelque sorte en 1289.

avec ardeur. Il n'y avait plus seulement le roi désormais; il y avait l'Etat — conception nouvelle ou renouvelée, anti féodale et contenant en germe toute l'évolution moderne.

La guerre de cent ans (1337-1452)

Avec Philippe le Bel la fortune des Capétiens s'évanouit. La chance qui si longtemps leur avait été favorable tourna. En quatorze ans, les trois fils du défunt roi se succédèrent sur le trône, disparaissant prématurément sans laisser d'héritiers mâles. Ainsi, la couronne se trouva échoir à un cousin, Philippe de Valois, qui régna sous le nom de Philippe VI (1328-1350).

On a dit de lui et de son fils Jean II le Bon (1350-1364) qu'ils étaient « entichés d'une fausse chevalerie ». Leur chevalerie en tout cas cadrait fort mal avec les nécessités du moment. Il faut néanmoins reconnaître que nul prince n'eût réussi à empêcher le conflit franco-anglais d'éclater. La conquête de l'Angleterre par les Normands, le mariage d'Henri Plantagenet avec la femme divorcée de Louis VII, en avaient pour ainsi dire posé le lointain principe. Philippe-Auguste apercevait si nettement ce péril que « pendant les quarante-trois ans de son règne il ne laissa point passer deux printemps sans guerroyer contre les rois d'Angleterre

Quant aux Etats Généraux, leur première réunion date de 1302. Saint Louis, en 1262, avait bien convoqué en même temps que les représentants de la noblesse et du clergé, ceux du Tiers Etat, mais jamais encore les trois ordres n'avaient reçu mandat de délibérer en commun. La plus grande liberté paraît avoir présidé à la désignation des députés du Tiers, en 1302; le suffrage fut à très large base sinon « universel » et en certain cas, des femmes même exercèrent un droit de vote.

ou leurs barons » (Lavisse et Rambaud). Malgré ses tendances pacifistes, saint Louis avait dû, lui aussi, tirer l'épée contre l'ennemi héréditaire d'alors. A la mort du dernier fils de Philippe le Bel, Edouard III d'Angleterre eût pu être l'héritier reconnu s'il n'y avait pas eu la loi salique. La loi salique excluait l'héritage par les femmes. Philippe de Valois fut donc proclamé, mais on pouvait craindre que cette circonstance ne précipitât les hostilités. Il en fût ainsi. Ce que nul par contre n'eût prévu, c'est qu'une période d'effroyables calamités allait commencer pendant laquelle on verrait des princes français trahir et ruiner la France, la guerre civile mêler ses horreurs à celles de la guerre étrangère, des bandes de pillards ravager le pays, un roi dément réduit à accepter la plus honteuse des capitulations... jusqu'au jour où Jeanne d'Arc, la merveilleuse héroïne (1429-1431) viendrait éveiller le patriotisme (1) et dresser la nation contre l'envahisseur.

Quiconque veut bien comprendre cette extraordinaire époque ne doit pas négliger certains faits qui ont été trop souvent maintenus dans l'ombre; et avant tout la réunion des Etats Généraux de 1356, où siégeaient huit cent députés dont plus de la moitié étaient des gens du Tiers Etat. En sortit la « Grande ordonnance de 1357 ». L'adhésion donnée par les Etats provinciaux aux réformes proposées en même temps que le vote des subsides demandés par la royauté prouvent que si, dans l'entreprise du prévôt des marchands de Paris,

(1) On dit trop volontiers que le patriotisme n'*existait* pas avant Jeanne d'Arc. La liesse qui avait accueilli la victoire de Bouvines aussi bien que le deuil général mené autour du cercueil de saint Louis attestent l'existence antérieure bien que parfois confuse encore du sentiment patriotique.

Etienne Marcel, la violence se mêla fâcheusement à la sagesse (1), il y avait dès lors dans le pays une opinion populaire prête à l'unanimité, en vue de supprimer les abus, aussi bien que de repousser l'ennemi. Charles V (1364-1380) n'osa pas se mettre à la tête d'un mouvement si hardi, mais il en recueillit les enseignements et grandement en profita. Les seize années de son règne réparateur restaurèrent l'équilibre et eussent suffi à tirer la France de l'ornière, si la folie de son successeur, Charles VI (1380-1422), le luxe et les dépenses d'une cour assoiffée de plaisirs, les indignes rivalités des membres de la famille royale, la coupable complicité de la reine Isabeau de Bavière n'avaient facilité aux Anglais la reprise de leurs desseins ambitieux. Quand Jeanne d'Arc parut, ils tenaient la moitié du royaume.

Le retour à la politique capétienne (1452-1483)

Le roi Charles VII ayant recouvré la presque totalité de ses Etats, entreprit — quelque peu assagi par le malheur et l'expérience — de remettre son royaume en « bonne police, paix et justice » (2), mais c'est à son successeur Louis XI qu'était réservée la satisfaction d'en finir avec ce duché de Bourgogne dont le titulaire, oncle de Charles VI, avait trahi sa race en s'alliant aux Anglais. Louis XI réunit à sa cou-

(1) Le mouvement auquel Etienne Marcel a donné son nom lui survécut. Les ordonnances rendues en 1389 puis en 1401, 1407, 1409 indiquent la force persistante de ce mouvement. Il se manifesta encore aux Etats Généraux de 1413.

(2) Des auteurs compétents estiment que la France, fort peuplée au moment où éclata la guerre de Cent ans perdit, au cours de cette triste période, près de la moitié de sa population.

ronne, avec la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, le Roussillon, l'Anjou, le Maine et la Provence. Il le fit en retournant — par des procédés personnels et pas toujours recommandables — à cet opportunisme capétien qu'on pourrait définir : l'art de profiter des circonstances et d'utiliser en vue d'un plan arrêté des forces contradictoires en sachant attendre et en évitant d'intervenir au dehors sans nécessité certaine. Il est à remarquer qu'au cours de l'histoire de France, cette formule a toujours été celle qui procura les succès solides. Les gouvernants ont toujours perdu à s'en écarter et se sont bien trouvés d'y revenir.

De l'héritage capétien, Louis XI répudia pourtant un élément essentiel : le concours des Etats Généraux. Charles VII, en 1439 s'était fait reconnaître — temporairement sans doute aux yeux des députés et définitivement à ceux du roi — le redoutable privilège de lever les « aides et tailles » (c'est-à-dire l'impôt) sans recourir à leur entremise. Ainsi sombraient les grands principes posés en 1355 et 1356 à savoir que « nulle taxe ne pourrait être levée qu'avec le consentement des Etats et que les trois ordres seraient soumis aux mêmes impôts ». On peut se demander si la Révolution française ne tire pas sa plus lointaine origine de l'acte de 1439 (1).

Louis XI, de nature ombrageuse et jalouse, se garda de revenir sur ce point aux saines traditions et lorsque aux premiers temps du règne de Charles VIII (1483-1498) se réunirent à Tours, les Etats de 1484, ce fut en vain que les députés tentèrent un nouvel effort

(1) C'est l'opinion de Tocqueville. Philippe de Commines l'avait su prévoir en disant que par l'obtention de ce privilège, Charles VII faisait « à son royaume une plaie qui longtemps saignera ».

pour obtenir les réformes désirées. L'Assemblée se montra digne de celles du XIV[e] siècle « par la précision avec laquelle elle formula les principes du droit national ». On entendit un député de la noblesse de Bourgogne rappeler que « la royauté est un office, non un héritage », que « l'Etat est la chose du peuple et le peuple, l'universalité des habitants du royaume », qu'un édit « ne prend force de loi que par la sanction des Etats Généraux ». Depuis plus d'un siècle, l'esprit public tendait à s'orienter vers ces doctrines, mais la royauté, après les avoir encouragées, s'en écartait maintenant.

Les guerres d'Italie (1494-1547)

La géographie politique autant que leur sagesse réfléchie avait empêché les Capétiens d'entrer en contact direct avec l'Italie, dont la Provence les séparait. Ainsi, le « mirage italien » qui déjà agissait sur les Gaulois ne s'était point exercé sur eux. Le roi Robert, fils de Hugues Capet, avait décliné l'offre des seigneurs lombards prêts à lui offrir la couronne. Mais un des fils de Louis VIII, à qui son père avait donné l'Anjou en apanage, se fit investir par le pape du royaume des Deux-Siciles, fondé par les Normands de France. Ainsi était née cette interminable rivalité qui mit aux prises à Naples les princes d'Anjou et leurs descendants avec des prétendants d'autres nationalités. Or, Charles VIII, par le testament du dernier descendant de la dynastie angevine se trouvait hériter de droits illusoires sur le royaume napolitain. Il ne sut pas résister au mirage. Ludovic le More, régent du duché de Milan, qui y avait intérêt, persuada au roi de France

de faire valoir ses droits. Celui-ci, pour acheter sa liberté d'action, rétrocéda le Roussillon à l'Espagne, l'Artois et la Franche-Comté à l'Autriche. Ainsi, avant d'avoir rien rapporté, l'aventure coûtait à la France trois provinces.

Elle se déroula sous trois règnes. Charles VIII, Louis XII, François Ier dépensèrent là le meilleur des forces nationales. Aux prétentions primitives sur le royaume de Naples, Louis XII joignit ses prétentions personnelles sur le Milanais, en qualité de petit-fils de Valentine Visconti. François Ier y ajouta l'ambition d'arriver à l'empire, ce qui le mit en rivalité directe avec Charles-Quint. Ces cinquante et une années ne laissèrent en somme au point de vue politique que des causes d'inquiétudes, des haines à cultiver, des germes de conflits futurs. Au point de vue du progrès de l'esprit, les guerres d'Italie ne furent point, certes, sans résultat. Toutefois, il faut reconnaître avec E. Gebhart (*Les Origines de la Renaissance*), que la France du XIIe et du XIIIe siècle se trouvait prête à servir de berceau à l'inévitable éclosion rénovatrice. Ce sont les misères de la guerre de Cent ans qui forcèrent les Français d'aller quérir en Italie, plus tard, les fleurs de l'arbre qui avait failli s'épanouir chez eux.

La prospérité intérieure et l'affabilité du souverain rendirent heureuses aux yeux du peuple les dix-sept années du règne de Louis XII (1498-1515). Mais comment oublier ce traité de Blois, par lequel le roi, pour obtenir le Milanais, accepta un moment de fiancer sa fille avec le petit-fils de l'empereur allemand et lui promit en dot la Bourgogne, la Bretagne et le comté de Blois. Quant à François Ier (1515-1547), si l'on se souvient qu'il établit la vénalité des charges publiques,

il est impossible de ne pas estimer que les contemporains ont été bien indulgents à ses folies et, parfois, la postérité à sa mémoire. Ces deux actes sont fâcheusement symptomatiques de la politique intérieure et de la politique extérieure des Valois.

Les guerres de religion (1560-1598)

En affranchissant au XIV[e] siècle le pouvoir politique des Etats de la juridiction temporelle de Rome, en suscitant la véritable révolution qui « avait ruiné sous Boniface VIII la suprématie absolue du Saint-Siège, fondée par Grégoire VII » (Mignet), Philippe le Bel avait en quelque manière facilité la voie aux réformateurs. Lorsque Luther eût donné le signal de la révolte, la France, restée comme la Gaule « curieuse des nouveautés » et placée tant géographiquement que politiquement à mi-chemin des deux doctrines qui s'opposaient, la France se trouva mêlée au conflit. La pente de son caractère eût incliné François I[er] à la tolérance mais n'ayant aucun intérêt à soutenir la Réforme (1) il se laissa tourner contre elle. L'affreux massacre des « Vaudois » eut lieu sous son règne. Sous Henri II des édits successifs préparèrent les violences armées. Sous François II, les « huguenots », assez forts pour résister à la persécution, tentèrent par la Conjuration d'Amboise d'enlever le roi. Les règnes de Charles IX et d'Henri III furent ensanglantés; on compte quatre guerres religieuses sous chacun de ces deux princes.

(1) Les sécularisations qui jouaient un si grand rôle en Allemagne ne pouvaient intéresser le roi de France qui avait le droit de nomination aux bénéfices. D'autre part, la suprématie romaine réduite au spirituel n'était pas alors une gêne pour lui.

Les factions n'obéissaient plus qu'à leur intérêt propre. Les huguenots demandèrent du secours à l'Angleterre et lui livrèrent Le Havre; plus tard ils ouvrirent la frontière de l'est aux Allemands. Les papistes appelèrent Philippe II et cherchèrent à porter au trône un prince espagnol. « La royauté subit la même éclipse que l'idée de patrie » et contre elle, on commença « à formuler des théories républicaines » (Rambaud). Le chancelier Michel de l'Hospital, après s'être épuisé en efforts pour établir la notion de la liberté de conscience, mourut de chagrin après l'odieuse journée de la Saint-Barthélemy (1572) mais l'esprit qu'il incarnait ne mourut point. Henri IV (1589-1610) allait en être l'illustre représentant. Longtemps égaré, l'esprit public, reconnaissant en ce prince l'héritier des saines traditions nationales, groupa autour de lui des partisans de plus en plus nombreux et dévoués. On a justement considéré l'Edit de Nantes (1598) comme l'acte par lequel « la France, devançant les autres peuples chrétiens, entrait dans les voies de la société nouvelle qui sépare l'Eglise d'avec l'Etat, le devoir social des choses de la conscience et le croyant du citoyen » (Aug. Thierry). C'était la paix religieuse après quarante années de luttes sanglantes et stériles.

La monarchie absolue (1624-1774)

La période à laquelle nous sommes parvenus prend son point de départ naturel à l'accession au pouvoir du cardinal de Richelieu. La monarchie absolue, Richelieu l'organisa (1624-1642); Louis XIV, au cours de son long règne (1643-1715), en porta le système à l'apogée; Louis XV enfin (1715-1774) l'ébranla et la

ruina. Cette période avait été préparée et en quelque sorte rendue fatale par ce qui l'avait précédé. Néanmoins en étudiant le règne d'Henri IV, on aperçoit que la mort prématurée de ce prince abattu par le poignard d'un fanatique apporta aux destinées du pays une modification radicale. Il y a là comme un tournant décisif de l'histoire de France. Quinze années de plus eussent sans doute suffi au roi pour réorienter de façon définitive le pays dans cette voie du progrès, du libéralisme et de l'union où il avait su l'engager. Digne successeur des grands Capétiens comme aussi du sage Charles V, il se révèle tout entier dans le discours qu'il tint à Rouen, lors d'une assemblée de notables, invitant ses sujets à « participer avec lui » à l'œuvre de paix comme ils l'avaient fait à l'œuvre de guerre. Car, nul ne sut mieux que lui faire alterner l'épée et la charrue, la prudente économie et la dépense opportune, la concentration et l'expansion. La mort d'Henri IV apparaît ainsi comme une rupture irréparable dans l'application d'une politique qui, à la différence de celle de Louis XIV, « n'eût jamais lassé l'Europe ni épuisé la France ».

Les Etats Généraux qui s'assemblèrent en 1614 sous la régence de Marie de Médicis firent éclater encore une fois la valeur du Tiers Etat « si patriote, si dévoué au roi, d'une éducation politique déjà si avancée » (Rambaud). Mais, jamais la noblesse ne lui avait témoigné pareille hostilité et pareil mépris. Les seigneurs déclaraient insolemment « qu'il y avait autant de différence entre eux et le Tiers qu'entre maître et valet ». Ce fut la dernière réunion des Etats Généraux avant 1789.

Richelieu trouva l'ordre troublé par la turbulence et l'égoïsme vaniteux des grands, par les intrigues du

« parti protestant » et, pourrait-on dire, d'une façon générale par cette longue désaccoutumance du dévouement au bien public qui était le résultat des désordres du siècle précédent. Il ne saurait être question de résumer ici le règne de Louis XIII et l'œuvre de Richelieu, non plus que les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Aussi bien l'objet de ce travail n'est point, comme le lecteur l'a bien compris, de présenter un tableau d'ensemble de l'histoire de France, mais plus simplement d'aider à l'étudier en la divisant convenablement et d'y faire, par là, saisir le remarquable enchaînement des formules, des aspirations et des instincts. Le XVII[e] et le XVIII[e] siècle qu'on a le tort de vouloir interpréter isolément, s'éclairent dès qu'on cherche à les rattacher aux siècles précédents.

La monarchie absolue se trouva aux prises avec des difficultés extérieures découlant de la politique interventionniste inaugurée par les ambitions italiennes de Charles VIII et de Louis XII et par le rêve impérial de François I[er] et fortifiées par les rivalités internationales issues des guerres de religion. Elle eut contre elle la malchance de trois régences successives : celles de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et de Philippe d'Orléans, pendant les minorités de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV — et, pour elle, le concours des hommes les plus éminents : Richelieu, Turenne, Louvois, Colbert, Vauban, Dupleix et tant d'autres. Elle coïncida avec un merveilleux essor de la pensée et trouva en Louis XIV le monarque qui, selon l'expression de Michelet, sut le mieux « animer et encourager le génie » (1).

(1) M. de Falloux a dit non moins justement en parlant de Louis XIV : « Ce qui manquait à son génie personnel disparut sous les dons que la Providence avait prodigués à son règne. ».

Ce qui lui manqua, ce fut de pouvoir s'appuyer sur des institutions nationales appropriées à son principe. On avait détruit les anciennes et on ne s'était pas inquiété de les remplacer. Or « il n'y a pas de système qui puisse durer autrement que par des institutions. Les institutions sont une garantie non seulement de la sagesse des gouvernements mais de leur durée » (Guizot). C'est pourquoi il est probable que, même sans la corruption et le gaspillage de forces qui ont déshonoré le règne de Louis XV, le régime de la monarchie absolue était condamné à n'être dans l'histoire « qu'un fait puissant mais sans racines » (Guizot).

La révolution (1774-1814)

Ces dates ne sont point, d'ordinaire, celles que l'on assigne à la période dite révolutionnaire, mais c'est à tort. Cette période englobe aussi bien le règne de Louis XVI (1774-1792) qui inaugura la Révolution que le gouvernement de Bonaparte (1799-1814) qui la confisqua. L'intervalle entre ces deux pouvoirs est rempli par les violences qui ont compromis la République naissante et en ont rendu la confiscation possible, sinon inévitable.

De même que la conception gouvernementale définie par Louis XIV en une parole mémorable : l'Etat, c'est moi — avait fait lentement son chemin à travers certains des règnes antérieurs, de même les germes du mouvement révolutionnaire doivent être recherchés dans un lointain passé. Les persistantes propositions des Etats Généraux, la tentative impatiente d'Etienne Marcel se relient de façon directe et suivie aux exigences formulées en 1789. En étudiant ces temps troublés on

est exposé à négliger des parties essentielles et à laisser l'attention se concentrer autour de certaines figures ou de certains événements dont le caractère accentué s'impose trop exclusivement. C'est ainsi que les débuts du règne de Louis XVI et les premiers temps du Consulat demeurent volontiers dans l'ombre, tandis que les journées dramatiques de la Terreur et les gloires éclatantes de l'Empire se trouvent en plein relief.

La période révolutionnaire dans son ensemble est au moins aussi militaire que politique. Ce qui la distingue, c'est d'abord l'ambition de créer un Etat modèle sur des données inédites et sans tenir grand compte du passé. C'est, ensuite, l'effort en vue d'extérioriser les idées d'émancipation. La guerre d'Amérique (1778-1783) qui commença dès les premières années du règne de Louis XVI participe déjà du caractère des guerres révolutionnaires et quand, en 1814, les Alliés entrant à Paris, déclarent qu'ils en veulent à Napoléon et non à la France, c'est bien contre l'empereur issu de la révolution qu'ils dirigent leur action. Ainsi une même caractéristique se maintient de 1774 à 1814 à travers l'histoire intérieure aussi bien qu'à travers l'histoire extérieure.

L'effort de reconstruction (1814-1914)

Le siècle suivant fut tout entier consacré à des essais successifs de réorganisation en vue de réaliser enfin cette stabilité politique que ni la monarchie absolue ni la révolution n'avaient pu atteindre. Le peuple français avait l'instinct que, selon la parole de Guizot citée plus haut « il n'y a pas de système qui puisse durer autrement que par des institutions ». Comme il

était naturel, il retourna d'abord à son antique royauté en lui demandant de se moderniser. Le comte de Provence, frère de Louis XVI, fut appelé au trône (1814). Mais, au bout de quelques mois, Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, reparut inopinément. L'aventure dite des Cent jours qui prit fin à Waterloo (1815) se trouva, dans sa brièveté tragique, peser sur toute la période suivante. Malgré les efforts éclairés de Louis XVIII, l'essai de restauration monarchique en fut compromis dans son principe initial; les conditions favorables de 1814 ne se retrouvèrent plus en 1815 et le règne tout entier s'en ressentit. Plus encore que les initiatives imprudentes de Charles X (1824-1830) l'absence d'esprit politique des assemblées conduisit à un échec définitif. L'utopie et l'effervescence se manifestaient perpétuellement dans les intentions et dans les gestes. On croyait à l'absolu, on manquait de sang-froid pour estimer la portée réelle des événements. La magie de quelque formule dispensait de tout opportunisme; on comptait sur les principes ou sur l'éloquence pour résoudre les difficultés quotidiennes.

A la Restauration succéda par surprise une « royauté populaire » que Louis-Philippe d'Orléans parvint à faire vivre dix-huit ans (1830-1848) en en modifiant peu à peu le caractère. La fragilité de cette royauté la plaçait néanmoins à la merci de la moindre secousse. On le comprit en 1848, mais la « république sociale » proclamée alors était prématurée. Au bout de quatre mois, le pays saisi d'alarme se jeta dans les bras d'un dictateur. Louis Napoléon, d'abord président (1849-1852), se fit empereur sous le nom de Napoléon III (1852-1870). Ce fut le régime du « despotisme éclairé » ; il ne dura guère. Louis-Philippe, sorti

de l'émeute, avait dû, pour consolider sa couronne, évoluer vers le « droit divin »; cette fois, il advint que Napoléon III, élu pour être despote, se vit forcé d'incliner vers le libéralisme. En 1869, la transformation semblait s'accélérer; le second empire tournait à la monarchie constitutionnelle. Rien ne souligne plus clairement que ces changements d'orientation le caractère accidentel des deux derniers règnes. La guerre de 1870 emporta le trône impérial et les frêles appuis que lui constituait un parlementarisme sans racines.

En fait, la solution républicaine date virtuellement de 1830. Dès que la vieille monarchie restaurée n'avait pu se maintenir, la république était vouée à hériter d'elle. L'expérience chèrement acquise tendait à faire comprendre aux Français que leur premier besoin désormais était d'assurer la durée pratique du gouvernement plutôt que d'en rechercher la perfection théorique. La stabilité enfin obtenue n'est point une chimère puisqu'un demi-siècle bientôt l'aura consacrée et que l'effroyable crise mondiale de 1914 ne paraît pas l'avoir ébranlée.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris. — 4019-2-17.